



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 63461

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude suscitée par le projet de restructuration du dispositif maritime des douanes en Méditerranée. Ce projet s'inscrit dans un schéma plus général de la réorganisation et de la modification en profondeur du service des douanes françaises. Sur le littoral méditerranéen, il est prévu de supprimer neuf unités maritimes, soit environ une centaine d'emplois menacés. Les représentants syndicaux des agents des douanes soulignent qu'un tel projet aurait des répercussions désastreuses alors qu'on assiste à la multiplication des menaces sur nos frontières maritimes et à l'intensification des trafics de toute sorte. Or, il n'est plus à démontrer l'efficacité de l'action des douanes et leur rôle majeur dans la lutte contre les trafiquants de drogue, le terrorisme, mais aussi dans la surveillance nautique. Aussi, il lui demande la suite qu'il entend réserver à ce projet de réforme qui suscite beaucoup d'inquiétude et d'incompréhension au sein des personnels concernés, très attachés à leurs missions de service public douanier maritime.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est engagée dans un processus de modernisation dont le but est de renforcer l'efficacité de ses services, tant pour améliorer la qualité du service rendu à l'usager que pour développer la lutte contre la grande fraude. Cette démarche s'effectue progressivement et touche de nombreux services parmi lesquels figurent ceux de la surveillance maritime. Le dispositif douanier de surveillance maritime, mis en place il y a environ trente ans, doit être adapté aux nouveaux enjeux maritimes et au renforcement de la coordination de l'action de l'État en mer. Il met en oeuvre des moyens vieillissants et hétérogènes qui ne pourront tous être remplacés. En effet, comme préconisé au niveau interministériel, les moyens d'intervention maritime de l'État en fin de vie n'ont plus vocation à être renouvelés nombre pour nombre et les redondances dans leurs implantations doivent être évitées. Cette situation exigeait une réflexion d'ensemble sur l'avenir de la douane en mer. Elle a été entreprise en 2004, en concertation avec les représentants des personnels marins, aériens de la douane et de leur encadrement. Un projet de réorganisation de la surveillance maritime douanière a ainsi été élaboré dans le respect des principes interministériels. L'objectif est la mise en place progressive d'ici deux à trois ans d'un dispositif plus resserré et homogène assurant plus de présence et de contrôles en mer. À capacité opérationnelle globale maintenue, il s'agit de donner à la douane les moyens d'affirmer son rôle maritime en améliorant son efficacité. La modernisation du dispositif douanier de surveillance maritime devra être accompagnée d'une adaptation des structures et d'une redéfinition des méthodes de travail, notamment par une valorisation des bonnes pratiques. Dans ce contexte, la réflexion d'ensemble englobera l'ensemble des unités navales des douanes de la Méditerranée. Une concertation ouverte et approfondie avec les représentants des personnels, les agents et l'encadrement est engagée pour analyser, en détail, l'ensemble de la problématique maritime douanière ainsi que les évolutions souhaitables sur les différentes façades maritimes. Cette concertation se poursuivra ensuite au niveau national.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63461

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3968

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5099